



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DRH2D
BUREAU DES CONCOURS, DU DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 19 JUILLET 2016



Affaire suivie par Sylvie GUIGNI et Michèle BONHOMME
Téléphone : 01 53 44 28 89 - 01 53 44 28 74
Télécopie : 01 53 44 28 96
Mél : sylvie.guigni@finances.gouv.fr
michele.bonhomme@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie.

La direction des ressources humaines du Secrétariat général des ministères économiques et financiers organise un examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, au titre de l'année 2016.

I - Conditions d'admission à concourir

Cet examen professionnel est ouvert aux techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie ayant, au 31 décembre 2016, au moins atteint le 6^e échelon de leur grade et justifiant, à cette même date, d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

II - Nature des épreuves

Un arrêté du 6 juin 2013 (J.O. du 15 juin 2013) modifié par un arrêté du 8 juillet 2016 (J.O. du 16 juillet 2016) fixe la nature des épreuves de cet examen professionnel qui comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

a) Epreuve écrite d'admissibilité n° 1 (Durée 4 heures - coefficient 2)

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 35 pages maximum relatif aux grands axes des activités des ministères employeurs, sans négliger l'actualité s'y rapportant.

Cette épreuve a pour objet de permettre d'évaluer l'esprit de synthèse du candidat et sa capacité à composer de façon claire et structurée.

b) Epreuve écrite d'admissibilité n° 2 (Durée 2 heures - coefficient 2)

Etude de cas se rapportant à un sujet portant sur l'une des disciplines suivantes, choisie par le candidat lors de son inscription :

- Véhicules ;
- Équipements sous pression ;
- Canalisations de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz ;
- Métrologie ;
- Développement économique ;
- Environnement et sécurité industriels ;
- Sol/sous-sol ;
- Energie ;
- Nucléaire et radioprotection.

c) Epreuve orale d'admission (Durée 30 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation - coefficient 2).

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer le métier de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat de ses connaissances et compétences acquises et de son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cet entretien comporte également un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales du candidat.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat admissible établit obligatoirement un dossier de RAEP, qu'il remet au service organisateur (cf. partie VI « Dossier de RAEP »).

III - Dates et lieux des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **mardi 11 octobre 2016** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à **compter du lundi 5 décembre 2016** à Paris.

IV - Nombre de postes offerts

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 19.

V - Inscriptions

La date de fin de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur des concours du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **jeudi 15 septembre 2016 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

➤ soit par voie de téléprocédure

- **sur Internet** par l'espace recrutement ministériel : www.economie.gouv.fr/recrutement – rubrique « Vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » – Inscription – « Catégorie B » – Secrétariat général – « Inscription aux concours du Secrétariat général » – « Accéder à la téléprocédure » ;

- **sur l'intranet ministériel Alizé** : onglet « Ressources humaines » - menu « RH Administration centrale » – « les concours et examens professionnels... » - Espace recrutement - rubrique « vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » – Inscription – « Catégorie B » – Secrétariat général – « Inscription aux concours du Secrétariat général » – « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Le candidat enregistre son inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application lui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de son inscription est également adressé au candidat par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

➤ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels - Bureau des concours, du développement des ressources humaines et de la formation (DRH2D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur des concours du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination du candidat.

VI – Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Un modèle de dossier de RAEP est disponible en ligne :

- **sur Internet** par l'espace recrutement ministériel : www.economie.gouv.fr/recrutement - rubrique « vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « examen professionnel d'avancement au grade de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ».
- **sur l'intranet ministériel Alizé** : onglet « Ressources humaines » - menu « RH Administration centrale » - « les concours et examens professionnels... » - Espace recrutement - rubrique « vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie B » - Secrétariat général - « examen professionnel d'avancement au grade de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ».

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent remettre ce dossier.

Les dossiers de RAEP doivent obligatoirement être établis sur la base du formulaire disponible en ligne et être remis, remplis sous forme dactylographiée, signés et visés par l'autorité hiérarchique, **en six exemplaires (1 original + 5 copies)**.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du dossier de RAEP au secteur des concours du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 18 novembre 2016 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

VII – Service auquel doivent s'adresser les candidats

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels - Bureau des concours, du développement des ressources humaines et de la formation (DRH2D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 – 5 place des Vins de France – 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 **(de 9 heures à 18 heures)**
Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administratrice civile hors classe,
Chef du Bureau DRH2D,



Sophie LÉGRAND